



CONSEIL FEDERAL FASAP-FO du 20 novembre 2017

Résolution sur le projet de réforme du Ministère de la Culture

La FASAP-FO a pris connaissance du projet de document présentant les pistes de réforme du Ministère de la Culture et des entreprises du secteur public pour le CAP22 et réaffirme son attachement à l'existence, au développement de l'audiovisuel public et du secteur public de production et de diffusion du spectacle vivant, à l'existence même du Ministère de la Culture, au maintien de tous les emplois, dans un contexte d'austérité (Pacte dit de "Responsabilité" de 2015).

Si la Ministre de la Culture affirme que les "arbitrages ne sont pas faits", tous les documents et déclarations de l' Exécutif vont dans le même sens: la remise en cause du service public.

La politique d'austérité est à l'origine du non-remplacement de nombreux postes, suite à des départs à la retraite. Elle est à l'origine d'une baisse substantielle de la production et de la diminution de sa qualité, tant technique qu'artistique.

La FASAP-FO proteste contre les propositions contenues dans le document de fusion des bureaux régionaux de France 3 et France Bleu et la suppression des bureaux régionaux de France 2, de France 4 et France O, avec le but principal de faire réaliser des économies d'emplois aux sociétés d'audiovisuel public. La direction de France Télévision prévoit même la création de 13 GIE (groupements d'intérêts économiques) régionaux associant public et privé, français et européen.

La FASAP-FO s'oppose catégoriquement à tout licenciement, face à la volonté du gouvernement d'en passer par des suppressions d'emploi comme il est écrit cyniquement dans le projet ministériel.

Dans nos sociétés d'audiovisuel public, un sentiment de grande inquiétude s'installe. Le gouvernement reconnaît lui-même les risques dans son document!

De même, la FASAP condamne les propositions de réforme des modes de production à Radio France, de fusionner des orchestres.

Aussi, la FASAP-FO s'oppose à la traduction pour l'INA, du principe rétrograde et dangereux, de définition d'"archives essentielles", entraînant de facto l'abandon de l'archivage d'une partie importante de la production, au mépris des artistes, du public et de l'histoire, donc de l'accès des générations futures à la connaissance.

Pour le spectacle vivant, la FASAP-FO s'insurge contre des réductions de moyens de l'administration centrale et des DRAC, la possibilité ouverte pour les établissements de ne plus respecter leur cahier des charges, la proposition de "faire évoluer le modèle économique et social des établissements : davantage de "polyvalence pour adapter l'organisation du travail" (...) et la révision "des régimes spéciaux de l'Opéra et de la Comédie Française" notamment, de rendre les aides à la création "plus sélectives".

La FASAP-FO conteste le "constat" qui apparaît dans le projet du Ministère de la Culture sur "les conventions collectives et les accords salariaux qui rigidifient l'organisation du travail". Comme si les droits et garanties des salariés étaient un obstacle à l'emploi.

La FASAP-FO dénonce l'alignement des politiques publiques sur les entreprises privées. Elle dénonce la réduction du périmètre du Ministère de la Culture avec un transfert massif aux collectivités territoriales. Le transfert du RSA aux départements et d'une partie de la formation professionnelle aux régions sert à en restreindre le bénéficiaire.

Cela révèle un profond mépris envers le travail des salariés et le dialogue social.

Consciente que le gouvernement cherche à utiliser l'inversion de la hiérarchie des normes permise par ses ordonnances pour favoriser des accords d'entreprise remettant en cause les conditions de travail et celles de l'embauche, facilitant les licenciements, la FASAP-FO réaffirme sa volonté d'obtenir le retrait des ordonnances, ainsi que l'abrogation de la loi El Khomri, matrice des ordonnances Macron.

*Paris, le 20 novembre 2017
Le Conseil fédéral*